

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240607-lmc138370-DE-1-1

Date de télétransmission : 20 juin 2024

Date de réception : 20 juin 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 7 JUIN 2024

DELIBERATION N° 4.2

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION
DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE DU CINÉMA JEAN-PAUL BELMONDO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant l'affectation des résultats 2023 des budgets annexes de la collectivité, constatés à la clôture du compte administratif 2023 et notamment l'affectation des résultats du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo ;

Considérant les résultats du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré :

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver l'affectation des résultats 2023 du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo détaillés ci-après :

Investissement

Résultat 2023 =	- 45 577,48 €
Report du résultat 2022 cumulé =	85 263,58 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2023 =	39 686,10 €

Fonctionnement

Résultat 2023 =	- 142 929,66 €
Report du résultat 2022 cumulé =	- 47 407,06 €
Déficit de fonctionnement cumulé à fin 2023 =	- 190 336,72 €

Le résultat excédentaire d'investissement 2023 est affecté en recette d'investissement au compte 001 pour 39 686,10 €.

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2023 est affecté en dépense de fonctionnement au compte 002 pour 190 336,72 €.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental